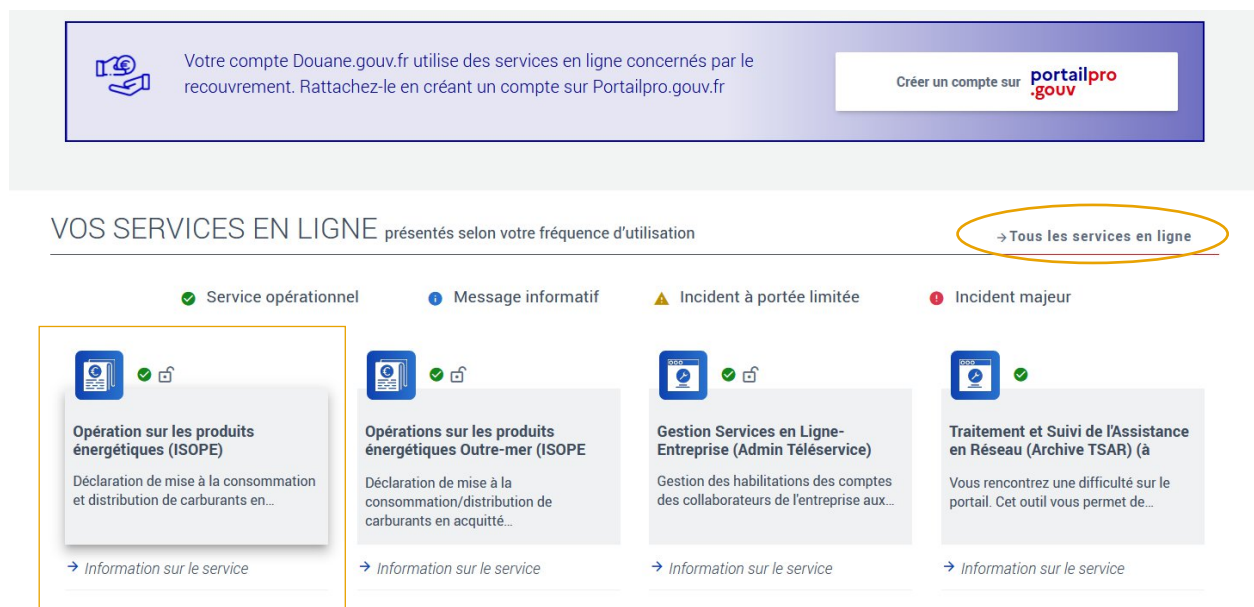


Guide utilisateur ISOPE (DISTRI GNR)

1/ Se connecter sur « [Mon Espace Personnel](#) »¹ sur Douane.gouv à l'aide d'un identifiant préalablement habilité à ISOPE (DISTRI GNR) via la [convention d'adhésion et d'habilitation aux services en ligne ISOPE \(DISTRI GNR\) et/ou TELEPAIEMENT](#)².



2/ Une fois identifié, faire défiler la page de votre tableau de bord jusqu'à « vos services en ligne ».



¹ Accessible via le lien suivant : <https://connexion.douane.gouv.fr/>

² Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/04/GNR-convention-adhesion-habilitation-ISOPE.pdf>

Si ISOPE n'apparaît pas directement sur votre tableau de bord, vous pouvez le retrouver dans la liste [« Tous les services en ligne »](#)³, ou directement via le lien suivant : [« ISOPE »](#)⁴.

3/ Sélectionner « accéder au service en ligne » pour accéder à ISOPE (DISTR I GNR)



Vous allez être orienté sur la page d'identification d'ISOPE.

Si le bouton « demander mon habilitation » vous est proposé, à la place d'« accéder au service en ligne », cela signifie que votre convention d'adhésion et d'habilitation⁵ n'a pas été prise en compte.

4/ Sélectionner le lien RSTC correspondant au numéro d'accise figurant sur votre convention d'adhésion et d'habilitation aux services en ligne ISOPE (DISTR I GNR) et/ou TELEPAIEMENT :

CHOISIR LE DROIT DE CONNEXION			
Etape unique			
Etape unique de sélection			
Liste des droits attribués			
Droit	Relation	Opérateur	Numéro accise
Consolidation_Entreprise	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
Distrib	Distribution de carburants en acquitté		000/0000
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000W0000
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000W0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
QE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000001

Vous retrouverez ce numéro dans la rubrique encadrée ci-dessous :

³ Accessible via le lien suivant : <https://douane.gouv.fr/service-en-ligne>

⁴ Accessible via le lien suivant : <https://douane.gouv.fr/service-en-ligne/operation-sur-les-produits-energetiques-isope>

⁵ Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/04/GNR-convention-adhesion-habilitation-ISOPE.pdf>

Fait, en deux exemplaires, à _____ le _____

☐ Par la signature du document, le bénéficiaire atteste avoir pris connaissance des conditions générales reprises en pages 4 et 5 de la présente convention.

☐ Je m'engage à renouveler ma demande en cas de modification de données de la présente convention.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION SIGNATURE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE : N° RSTC activité « distributeur GNR » attribué : 00000001 Date de signature : Direction régionale de :	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal DE L'OPÉRATEUR BÉNÉFICIAIRE OU DU MANDATAIRE (signature obligatoire, à précéder de la mention « lu et approuvé »)
--	--



Seul un numéro RSTC « distributeur GNR » vous permettra d'accéder au service en ligne ISOPE (DISTRi GNR).

À ce titre, seul ce numéro de relation figurera dans le « récapitulatif de la connexion » ; vos autres activités RSTC seront masquées.

5/ Patienter pendant le chargement de la page.

Liste des droits attribués			
Droit	Relation	Opérateur	Numero accès
Consolidation Entreprises	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la	ROUSSEL INTERNATIONAL	00000890
Distrib	Données en cours de chargement, merci de patienter.		
EA	Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises	CARPUET	FR000004W1005
EA	Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises	BP FRANCE	FR000123V1063
GE	Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises	TOTAL ENERGIES FLUIDS	FR000000R1217
GE	Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises	URBAINE DES PETROLES	FR000000R1225
GE	Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises	TOTAL ENERGIES FROM NORD EST	FR000000R2356
GE	Entrepôt agréé / Opérateur enregistré Accises	FMC AUTOMOBILES	FR000000R2461
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la	SOC FRANCAISE TRANSPORTS	00000005
RSTC	Consommation de produits pétroliers	GONDRAND FRERES	00000367
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la	TOTAL ENERGIES MARKETING	00000767
RSTC	Consommation de produits pétroliers	ANTILLES GUYANE	00000367
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la	FERROPEM	00000767
RSTC	Consommation de produits pétroliers	ROUSSEL INTERNATIONAL	00000890
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la	AUCHAN ENERGIES	00000892
RSTC	Consommation de produits pétroliers		

Vous accéderez ensuite à l'espace déclaratif d'ISOPE (DISTRi GNR).

6.1/ Afin de saisir une nouvelle déclaration de régularisation, sélectionner « Nouvelle Régularisation ».

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPÉRATIONS PRODUITS ÉNERGETIQUES

ISOPE

TABLEAU DE BORD DES RÉGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion	
Relation	RSTC
N° Agrément	00000767
Activité	Distributeur GNR
ATTENTION : autres activités masquées par "Distributeur GNR"	
Activité	Importateur

Nouvelle Régularisation

Pas de PPE existante

Retour à l'écran de sélection des droits : [Retour](#)

6.2/ Sélectionner le mois concerné par la déclaration de régularisation.

NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION	
Informations sur la déclaration	
Bureau de rattachement : Nîmes bureau	
Période de la déclaration	
Mois	Année
07	2024
01	
02	
03	
04	
05	
06	
07	
08	
09	
10	
11	
12	

Recherche des CANAs disponibles

Vos déclarations ne doivent pas être antérieures au 1er juillet 2024.

6.3/ Indiquer le volume (en hectolitres) concerné par la déclaration de régularisation.

Le nombre de caractères pouvant être saisi est limité à deux décimales après la virgule.

Est déclarable sur ISOPE (DISTRi GNR) depuis le 1er juillet 2024 :

- Le CANA U821 dédié à la régularisation de GNR agricole et/ou forestier. Ce CANA vise à déclarer les volumes vendus au tarif prévu au deuxième alinéa de l'article L. 312-35 du code des impositions sur les biens et les services, bien qu'ils aient été acquis au tarif prévu par décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021.

Est déclarable sur ISOPE (DISTRi GNR) depuis le 1er juillet 2025 :

- Le CANA U822 dédié à la régularisation de GNR pour le transport guidé de personnes et de marchandises, aussi dit GNR ferroviaire. Ce CANA vise à déclarer les volumes vendus au tarif prévu à la deuxième ligne du tableau de l'article L. 312-48 du code des impositions sur les biens et les services, bien qu'ils aient été acquis au tarif prévu par décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021.

ISOPE		
NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION		
Informations sur la déclaration		
Bureau de rattachement	Nimes bureau	
Période de la déclaration		
Mois	05	
Année	2025	
Lignes de déclaration		
Nomenclature	Nb Unité	Unité
CANA-U822	0	hl
CANA-U821	0	hl
Certificat d'exonération 272AH		
Référence	Montant	
	0	
Retour	Créer	

Sélectionner « créer » afin de valider la déclaration de régularisation.



Vous avez la possibilité de saisir la référence d'un certificat d'exonération 272 AH afin qu'il vienne s'imputer au montant de votre déclaration.

Sa référence se présente sous la forme de 5 chiffres (indiqués sur le certificat délivré par les services de la douane). Son montant est à préciser, en euros, dans la rubrique « montant ».

ISOPE		
NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION		
Informations sur la déclaration		
Bureau de rattachement	Nimes bureau	
Période de la déclaration		
Mois	01	
Année	2024	
Lignes de déclaration		
Nomenclature	Nb Unité	Unité
CANA-U821	100	hl
Certificat d'exonération 272AH		
Référence	Montant	
00001	100	
Retour	Créer	

Le montant du certificat d'exonération 272 AH doit être inférieur au montant dû au titre de la déclaration de régularisation.

Dans le cas contraire, le message d'erreur suivant s'afficherait :

The screenshot shows the 'ISOPE : INFORMATISATION' header. Below it, a yellow bar reads 'NOUVELLE DÉCLARATION DE RÉGULARISATION'. A red error banner states 'Une erreur s'est produite' with a warning icon. Below the banner, it says 'Veuillez vérifier les causes suivantes:' followed by a bullet point: 'Le montant du certificat 272AH (400000) doit être inférieur ou égal au total des liquidations (150)'. A green box titled 'Informations sur la déclaration' shows 'Bureau de rattachement' as 'Nimes bureau'. At the bottom is a 'Retour' button.

Dans cet exemple, il ne peut pas être imputé plus de 150 euros (à savoir, un montant supérieur au montant total de la déclaration de régularisation) au titre de la déduction du certificat d'exonération 272 AH. En effet, une déclaration de régularisation ne peut pas donner lieu à un remboursement de la douane.

Afin de modifier le montant du certificat d'exonération 272 AH, il conviendra de sélectionner « retour », puis d'émettre une nouvelle régularisation et d'y imputer un montant inférieur ou égal au montant total de la déclaration.

Le reliquat du certificat d'exonération 272 AH pourra être imputé sur les déclarations à venir. Un certificat peut être imputé en plusieurs fois, sur plusieurs déclarations de régularisation.

6.4/ En cas de déclaration trimestrielle (soumise à autorisation des services de la douane⁶), vous devez reproduire la démarche détaillée ci-dessus à trois reprises en sélectionnant « Nouvelle Régularisation » pour chaque mois à déclarer.

The screenshot shows the 'ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPÉRATIONS PRODUITS ÉNERGETIQUES' header. Below it, a yellow bar reads 'TABLEAU DE BORD DES RÉGULARISATIONS'. A green box titled 'Récapitulatif de la connexion' shows 'Relation' as 'RSTC', 'N° Agrément' as '00000767', and 'Activité' as 'Distributeur GNR'. To the right, a button labeled 'Nouvelle Régularisation' with a plus icon is circled in yellow. Below this is a table titled 'Liste des PPE existantes' with columns: Déclaration, Période MAC, Statut, Montant (euros), Num. Créance, Visualiser, Soumettre, CERFA, and Supprimer. The table contains three rows of data. The 'Période MAC' column is circled in yellow. At the bottom, there is a 'Retour à l'écran de sélection des droits : Retour' button.

Déclaration	Période MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
2024 / 15219	03/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15218	02/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15217	01/2024	Brouillon	1396					

7/ Vous pouvez ensuite :

-  « visualiser » le détail de votre déclaration ;

⁶ Soumise à la condition que vous les ayez informés au préalable, sous format libre, ne pas avoir livré plus de 20 000 hl de GNR l'année civile précédente.

-  la « soumettre » aux services de la douane ;
-  ou la « supprimer » en sélectionnant les pictogrammes correspondants.



La visualisation ne permet pas de modifier une déclaration. Pour cela, il convient de supprimer la ligne, puis d'en saisir une nouvelle.

Vous avez, par ailleurs, la possibilité de revenir à la page précédente via le bouton « retour ».

8/ Cliquer sur « soumettre » afin que le processus de validation auprès des services de la douane puisse commencer.

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPERATIONS PRODUITS ENERGETIQUES

ISOPE

TABEAU DE BORD DES REGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion

Relation : **RSTC**

N° Agrément : **00000767**

Activité : **Distributeur GNR**

Nouvelle Régularisation 

Liste des PPE existantes

Déclaration	Période MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
2024 / 15219	03/2024	Soumise	1496					
2024 / 15218	02/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15217	01/2024	Brouillon	1396					

Retour à l'écran de sélection des droits : [Retour](#)

Une fois cette tâche effectuée, votre déclaration mensuelle sera consultable sous un format cerfa . Si vous sélectionnez ce pictogramme, une version cerfa vous sera adressée par courriel (à savoir, vers l'adresse e-mail rattachée au compte Douane.gouv avec lequel vous vous êtes identifié).

9/ Vous pouvez suivre l'avancement du traitement de vos déclarations sous la rubrique « statut ».

ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPERATIONS PRODUITS ENERGETIQUES

ISOPE

TABEAU DE BORD DES REGULARISATIONS

Récapitulatif de la connexion

Relation : **RSTC**

N° Agrément : **00000767**

Activité : **Distributeur GNR**

Nouvelle Régularisation 

Liste des PPE existantes

Déclaration	Période MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
2024 / 15224	01/2024	Brouillon	1496					
2024 / 15221	01/2024	Soumise	1167					
2024 / 15219	03/2024	Validée	1496	24TIP91326060903				
2024 / 15218	02/2024	Pré-contrôlée	1496					
2024 / 15217	01/2024	Rejetée	1396					

Plusieurs statuts sont possibles :

- « brouillon » : votre déclaration n'a pas été transmise au bureau de douane ;
- « soumis » : votre déclaration de régularisation a été « soumise » au bureau de douane ;
- « pré-contrôlé » : le bureau de douane a validé votre déclaration ;

- « rejeté » : le bureau de douane a rejeté votre déclaration de régularisation. Dès lors, vous pouvez saisir une nouvelle déclaration de régularisation et y apporter les corrections demandées par le bureau de douane. (Un message détaillant le motif du rejet accompagne le rejet de votre déclaration) ;
- « validé » : le bureau de douane et les recettes ont validé votre déclaration de régularisation.

10 / Une fois validée, vous obtenez la déclaration suivante :

ISOPE				
VISUALISATION D'UNE DÉCLARATION DE RÉGULA				
Informations sur la déclaration				
Numéro de demande	2024 / 15219			
Numéro de déclaration	FR003120202400877			
Etat de la PPE	Validée			
Numéro SAR	24 TIP91326060903			
Bureau de rattachement	Nîmes bureau			
Période de la déclaration				
Mois	3			
Année	2024			
Lignes de déclaration				
Nomenclature	Nb Unité	Unité	Quotité	Montant
CANA-U821	100,00	hl	14,96	1 496
Montants				
Certificat 272AH	0			
Droits et taxes à payer	1496			

Depuis juillet 2025, la validation de votre déclaration vous est notifiée sur l'adresse e-mail rattachée à votre compte Douane.gouv.


ISOPE - Validation de la déclaration PPE n° FR003120202500953
24 Juillet 2025 17:24

Expéditeur : isope-moa@douane.finances.gouv.fr
À : UTILISATEURS-GNR

Bonjour,

Votre déclaration de régularisation de GNR est désormais validée. Si vous avez adhéré au service en ligne télépaiement, vous pouvez dès à présent régler votre créance n° 25TIP91370590903 depuis votre espace [Douane.gouv](#).

Le cas échéant, vous trouverez l'ensemble des modalités de paiement applicables au paragraphe 49 de la [circulaire du 2 août 2024](#), relative à l'application dès la facturation du tarif réduit d'accise au gazole non routier consommé pour les besoins des travaux agricoles et/ou forestiers, ou sur toute version ultérieurement publiée.

Cordialement,
L'équipe ISOPE

Ce courriel détaille le numéro de déclaration et le numéro de créance correspondant.

Par exemple, dans le cas ci-dessus, il s'agit de la déclaration n° FR003120202500953 et de la créance n° 25TIP91370590903.

11/ A compter de la réception de ce courriel, vous pouvez régler votre créance en ligne si vous avez adhéré au télépaiement.

Pour cela, il convient de se connecter à la page dédiée au service en ligne [TELEPAIEMENT](#)⁷ depuis votre « [Espace Personnel](#) »⁸ sur Douane.gouv.

Vous trouverez un [guide utilisateur dédié](#)⁹ dans la rubrique « Modalités d'accès au service en ligne » de [cette même page](#)¹⁰, afin de vous accompagner dans vos démarches sur TELEPAIEMENT.

12/ Pour toute question relative à la saisie de votre déclaration de régularisation sur ISOPE (DISTRIGNR), nous vous invitons à contacter le bureau de douane mentionné sur l'entête de votre déclaration.

Cette donnée est accessible en cliquant sur  « visualiser ».

Dans l'exemple ci-dessous, il s'agit de Nîmes bureau.

ISOPE				
VISUALISATION D'UNE DECLARATION DE REGULARISATION				
Informations sur la déclaration				
Numéro de demande	2024 / 15219			
Numéro de déclaration	FR003120202400877			
Etat de la PPE	Pré-contrôlée			
Bureau de rattachement	Nîmes bureau			
Période de la déclaration				
Mois	3			
Année	2024			
Lignes de déclaration				
Nomenclature	Nb Unité	Unité	Quotité	Montant
CANA-U821	100,00	hl	14,96	1 496
Montants				
Certificat 272AH	0			
Droits et taxes à payer	1496			
Retour				

Pour toute difficulté technique, vous pouvez faire une demande d'assistance via l'[Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance \(OLGA\)](#)¹¹.

⁷ Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/telepaiement-sepa>

⁸ Accessible via le lien suivant : <https://connexion.douane.gouv.fr/>

⁹ Accessible via le lien suivant : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/07/GU%20ISOPE%20-%20GNR%20v2_LB%20LPR_1.pdf

¹⁰ Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/telepaiement-sepa>

¹¹ Accessible via le lien suivant : <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/outil-en-ligne-de-gestion-de-lassistance-olga>